

<p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR</p>	<p><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE</b>  Séance du 25 mars 2022</p>
<p><b>Date de la convocation</b> 21/03/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux et le mardi 25 mars, à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire</p>
<p><b>Nombre de Conseillers : 11</b> <b>Présents : 11</b> <b>Votants : 10</b></p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Monsieur Guillaume GUERIN, Madame THURIN Mathilde</p>
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Véronique BOYERE</p>	<p><b>Absents excusés :</b> Madame Catherine ATARIAN Madame Claire DAMIENS (pouvoir donné à Monsieur Guillaume GUERIN) Monsieur Damien SERY (pouvoir donné à Madame Mathilde THURIN) <b>Absents non excusés :</b></p>

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**1. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du 18 janvier 2022 est approuvé à la majorité des présents (8 dont 2 pouvoirs)

**2. Vote du compte de gestion 2021**

Monsieur le Maire propose de voter le compte de gestion de l'année 2021.

- Le résultat de la section d'investissement s'élève à : - 1 129.16 €
- Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 303 609.52 €

Le solde d'exécution s'élève à : 302 480.36 €

Messieurs Christophe PERCHERON et Benjamin SOULARD sont absents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à la majorité des présents (8 dont 2 pouvoirs) le compte de gestion de l'année 2021 en conformité avec le compte administratif.

### **3. Vote du compte administratif 2021**

Monsieur le Maire sort de la salle de réunion.

Madame Anne RONDELAUD propose de voter le compte administratif de l'année 2021 :

- Le résultat de la section d'investissement s'élève à : -1 129.16 €
- Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 303 609.52 €

Le solde d'exécution s'élève à : 302 480.36 €

Messieurs Christophe PERCHERON et Benjamin SOULARD sont absents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à la majorité des présents (7 dont 2 pouvoirs) le compte administratif de l'année 2021.

### **4. Affectation du résultat 2021**

Monsieur le Maire relit au conseil municipal les résultats de clôture du compte administratif 2021 comme suit :

#### **RESULTATS DE CLOTURE ANNEE 2021 :**

- Investissement : - 1 129.16 €
- Fonctionnement : +303 609.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents (8 dont 2 pouvoirs) décide d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante :

- Report à la section d'investissement au compte 001  
(solde d'exécution de la section d'investissement) de : - 1 129.16 €
- Report à la section de fonctionnement au compte 002  
(résultat de fonctionnement reporté) de : + 303 609.52 €

Arrivée de Monsieur Benjamin SOULARD.

### **5. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de geler les taux. Monsieur Christophe PERCHERON est absent.

Le conseil municipal, après délibération et à la majorité des présents (9 dont 2 pouvoirs), décide de reconduire, les taux de la fiscalité communale pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 35.73 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32.74 %

## **6. Communication sur le bilan du SIRP année 2022**

Madame BOYERE Véronique énonce qu'il y a une erreur de rédaction dans l'ordre du jour : il faut lire bilan budget année 2021 et budget 2022

### **Bilan 2021 :**

Suite au courrier du 21 mai 2021 envoyé au SIRP, Le Président du SIRP n'a pas donné réponse. Une délibération le 21 septembre 2021 a été prise par le conseil municipal approuvant une déduction de 649.18 € de l'acompte versé au dernier trimestre. Un envoi le 24 mars 2022 d'une nouvelle lettre en recommandé a été adressé au Président du SIRP indiquant une demande de régularisation de la somme de 649.18 €. Si la commune ne reçoit aucune réponse positive à cette demande le CA 2021 du SIRP ne sera pas voté par les membres du BOULLAY-MIVOYE.

### **Année 2022 :**

Suite aux inquiétudes concernant l'augmentation du coût de l'électricité, les membres du syndicat du BOULLAY-MIVOYE demande qu'une étude soit faite pour tenter de trouver une solution plus économique.

Arrivée de Monsieur Christophe PERCHERON.

Une interrogation sur l'augmentation de la budgétisation des salaires des titulaires qui semble très importante a été soulevée alors qu'aucune embauche n'est prévue.

## **7. Vote du budget primitif 2022**

Le Conseil Municipal approuve et vote à la majorité des présents (10 dont 2 pouvoirs), le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section investissement : 259 794.38 €
- Section fonctionnement : 584 397.61 €

## **8. Tour de garde pour les élections**

Monsieur le Maire rappelle qu'un tour de garde pour les élections présidentielles doit être établi. L'ouverture du bureau de vote aura lieu à 8h pour se finir à 19h. Un planning est réalisé.

## **9. Annulation de la demi-journée de la location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose d'annuler la demi-journée de location en semaine. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la suppression de la demi-journée en semaine sauf pour les associations.

## **10. Préparation de Pâques**

Une chasse aux œufs est organisée le 17 avril 2022 sur inscription pour les enfants de la commune. Un flyer sera déposé dans les boîtes à lettres.

## **11. Informations diverses**

Suite à l'information concernant les tirs au fusil, Monsieur le Maire indique qu'une réserve est maintenant appliquée.

Concernant l'assainissement collectif, tous les tuyaux des eaux usées doivent être branchés sur le tout-à-l'égout. Des contrôles pourront être effectués. Les habitations non reliées à l'assainissement collectif seront contrôlées.

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h35**

Le Maire  
Stéphane HUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S HUET', written over the printed name.